

## **BULLETIN D'ADHÉSION - SAISON 2022/2023**

	ENFANT 1	E	ENFANT 2
NOM ET PRÉNOM			
DATE DE NAISSANCE			
VILLE DE NAISSANCE ET NATIONALITÉ			
	ENFANT 3	E	ENFANT 4
NOM ET PRÉNOM			
DATE DE NAISSANCE			
VILLE DE NAISSANCE ET NATIONALITÉ			
ADRESSE COMPLÈTE			
EMAIL			
TÉLÉPHONE DOMICILE / PORTABLE			
	LICENCE FFT		
ENFANT NÉ EN 2017 ET APRÈS	12€		:
ENFANT NÉ EN 2017 ET AVANT	22 €		
	DADOF		
	BADGE		
CAUTION BADGE	30 €		•

## **ECOLE DE TENNIS**

		PRENOM	
BABY TENNIS (45 MIN / SEMAINE)	130 €		c
Année de naissance 2018-2019	130 €		E
MINI TENNIS (1H/ SEMAINE)	160 €		c c
Année de naissance 2015-2017			e
MINI TENNIS (2H / SEMAINE)	250 €		£
Année de naissance 2015-2017			e
ECOLE DE TENNIS (1H / SEMAINE)	200 €		£
Année de naissance 2003-2014			e
ECOLE DE TENNIS (1H15 / SEMAINE)	230 €		£
Année de naissance 2003-2014			e
ECOLE DE TENNIS (2 SÉANCES / SEMAINE)	320 €		£
Année de naissance 2003-2014	320 €		E

Avec 2 enfants inscrits remise de 10% sur les montants dans la partie « école de tennis » et avec 3 enfants inscrits remise de 20%.

## **TOTAL À PAYER**

TOTAL LICENCES ET BADGE	€
ÉCOLE DE TENNIS	€
TOTAL A PAYER	€

		LITES DE PAIEMEI	NT
[]ESPÈCES	:		€
[]CHÈQUE	:		•
[] VIREMENT	:		€

Tourner la page

## **CERTIFICAT MEDICAL**

Un certificat médical portant la mention « tennis » est obligatoire.
Il peut désormais être valable 3 ans. Pour le reconduire d'une année sur l'autre, vous devez attester par la négative à l'ensemble des questions de santé QS-SPORT Cerfa n°15699\*01.

	ENFANT 1	ENFANT 2
DATE DU NOUVEAU CERTIFICAT		
QS-SPORT J'atteste répondre NON à toutes les questions en apposant ma signature		
	ENFANT 3	ENFANT 4
DATE DU NOUVEAU CERTIFICAT		
QS-SPORT J'atteste répondre NON à toutes les questions en apposant ma signature		

À remplir par les parents pour l'inscription des mineurs
Je soussigné
Autorise mon enfant :
□ reconnait que l'adhésion au Tennis Club Sierentz entraîne l'acception du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la FFT.
□ reconnait que seuls les membres à jour de cotisation sont autorisés à utiliser les courts.
□ reconnait avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé.
□ reconnait avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel : https://tenup.fft.fr/Garanties-assurances cout de l'option 1 est de 45€ par licencié, celui de l'option 1+ est de 75€. Le licencié désireux d'adhérer l'une de ces 2 options devra envoyer sa demande accompagnée d'un chèque du montant de l'option choisie en précisant le n° du contrat F097594.016C, son n° de licence, son adresse et des coordonnées téléphoniques à AIAC 14 rue de Clichy 75000 Paris.
□ autorise le TCS, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2022-2023, l'image de la (des personne(s), objet(s) de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet et les réseaux sociaux du club).
L'adhésion au Club entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis (dont ses organes déconcentrés tels Ligues et Comités Départementaux). Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles pour des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.
Date :